# Dépistage exceptionnel de la Covid-19 dans votre ville

## Gratuit et sans rendez-vous

Munissez-vous de votre carte vitale et pièce d'identité. Dans l'attestation de déplacement, cochez le motif « consultation et soins ».

L'Agence régionale de santé et votre commune vous facilitent l'accès aux tests de la Covid-19. Rendez-vous à

# RECQUIGNIES

Salle du Millénaire

**Rue Armand Beugnies** 

**MERCREDI 26 MAI** 

de 9h à 17h





# Pour nous, pour nos proches, pour ralentir l'épidémie, testons-nous!

La Covid-19 circule activement sur votre territoire. Pour vous protéger, protéger vos proches et ralentir l'épidémie, l'Agence régionale de santé organise avec votre commune une campagne de dépistage exceptionnelle à proximité de chez vous, en plus de l'offre de dépistage habituelle de vos laboratoires, pharmacies et cabinets

### ■ J'ai fait un test dernièrement, pourquoi en refaire un ?

Un test permet de savoir si on est malade au moment où on fait ce test. Depuis votre dernier test, vous pouvez avoir été en contact avec la Covid sans le savoir et donc être contagieux.

### ■ Ces tests permettront-ils de rechercher les variants?

Oui, si votre test antigénique est positif, un test RT-PCR sera effectué pour confirmer le résultat. La recherche de variants est bien prévue lors de l'analyse du prélèvement du test RT-PCR.

### ■ Pourquoi est-il important de s'isoler quand on a la Covid ?

Les personnes qui ont la Covid sont contagieuses lorsqu'elles ont des symptômes, avant l'apparition des symptômes, mais aussi sans symptôme. C'est la raison pour laquelle, si vous êtes susceptible de tomber malade ou si vous êtes malade, l'isolement est le meilleur moyen pour éviter de contaminer d'autres personnes.

### ■ Sur place : un accompagnement personnalisé

Sur place, vous pourrez bénéficier de conseils pour l'application des gestes barrières au quotidien. En cas de test positif, vous serez aidé pour identifier et protéger les personnes auxquelles vous auriez pu transmettre le virus. Vous serez également invités à prendre contact avec votre médecin traitant, ou un médecin généraliste, afin d'initier la prise en charge médicale et la mise en place de la surveillance.



